

DELIBERATION N° 81/112 : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKET DERRIERE LE STADE  
DE FOOTBALL DU BON CURE

Monsieur SIMON, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée que dans l'élaboration du budget primitif 1981, il avait été prévu une somme de 90 000 Frs, correspondant à la construction d'un terrain de basket derrière le stade de football du Bon Curé, et que cette décision résultait des motifs suivants :

- permettre aux équipes de basket, actuellement en exercice sur la Commune de LUDRES, de pouvoir continuer à jouer, dans l'attente de la fin des travaux de couverture du terrain de basket,
- donner à cette association, en expansion constante, les moyens de procurer aux jeunes sportifs la meilleure ambiance, nécessaire à leur progression dans ce sport.

Il informe l'Assemblée que plusieurs entreprises ont été consultées et qu'elles ont eu à retourner un descriptif chiffré des travaux demandés par la Commune. A ce jour, seulement deux entreprises ont répondu.

Il s'avère que c'est l'entreprise S.C.R.E.G. qui est la moins disante pour un montant de 76 895 F 11 T.T.C., pour des prestations identiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'entreprise S.C.R.E.G., un marché négocié concernant la construction d'un terrain de basket, pour un montant de 76 895 F 11 TTC,
- rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 1981,
- demande à ce que les travaux qui seront entrepris par l'entreprise SCREG soient terminés pour le 10 Septembre 1981 au plus tard.